

Leaders

INTERNATIONAL

Recrutement exécutif



Déclaration d'intérêt : Comité consultatif autochtone



Canada Energy
Regulator

Régie de l'énergie
du Canada



Contexte – Régie de l'énergie du Canada

La Régie de l'énergie du Canada est un organisme indépendant qui réglemente les pipelines et les lignes de transport d'électricité de ressort fédéral pendant toute leur durée de vie, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie. Avec des bureaux à Calgary, en Alberta, elle compte à son service quelque 500 spécialistes présents d'un bout à l'autre du pays.

La mission et les attributions de la Régie sont définies dans *la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (« LRCE »), entrée en vigueur en août 2019. Cette mission découle des engagements clés suivants prévus dans la loi :

- assurer la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement;
- améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale;
- accroître la transparence, la diversité et l'inclusion;
- favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones;
- stimuler l'innovation.

Pour en apprendre davantage sur la Régie et son mandat, consultez le site www.cer-rec.gc.ca.

La LRCE prévoit ce qui suit en vue de la participation des Autochtones aux travaux de la Régie :

- reconnaissance des droits des Autochtones et confirmation de l'obligation de consulter du gouvernement, notamment en exigeant que soient évaluées les répercussions d'un projet sur ces droits et prises en considération les connaissances autochtones dans la décision;
- exigence d'au moins un administrateur et un commissaire autochtones;
- mise sur pied d'un comité consultatif autochtone (« CCA ») afin de favoriser la participation des peuples autochtones aux projets énergétiques. Ce comité sera constitué de personnes représentant les intérêts des Premières Nations, des Inuits et des Métis.



Engagement de la Régie en matière de réconciliation

Nous sommes déterminés à participer au processus de réconciliation en cours et à renouveler notre relation avec les peuples autochtones par la reconnaissance de leurs droits, dans un esprit de respect, de coopération et de partenariat.

Nous sommes guidés dans ce travail par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation ainsi que les Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones.

Une mobilisation significative des communautés autochtones fait de nous un meilleur organisme de réglementation en mesure de prendre des décisions judicieuses, d'améliorer la sécurité, de mieux protéger l'environnement et de résoudre les problèmes efficacement.



Mise sur pied d'un comité consultatif autochtone

Le comité sera intégré à la structure de gouvernance officielle de la Régie et travaillera directement avec son nouveau conseil d'administration. Le CCA jouera un rôle consultatif clé auprès du conseil d'administration quant à la meilleure façon d'accroître la participation des peuples ou organisations autochtones en ce qui a trait à l'infrastructure réglementée par la Régie et à d'autres questions. Il aidera le conseil à façonner la stratégie de l'organisation en ce qui concerne l'incorporation des droits et intérêts autochtones dans le travail de la Régie comme dans ses processus.

La mise sur pied du CCA est l'une des nombreuses tâches prioritaires liées à l'engagement de la Régie en matière de réconciliation. Une stratégie assortie de jalons précis a été adoptée en avril 2019 pour guider les efforts de la Régie en ce sens. Le comité aidera le conseil d'administration de la Régie à peaufiner cette stratégie et les mesures qui en découlent.

Nous transformons notre collaboration avec les peuples autochtones en reconnaissant l'unicité de leurs cultures, connaissances et histoires.



Nous formons nos employés en vue d'une meilleure compréhension historique et culturelle des peuples autochtones au Canada ainsi que des enjeux qui se posent à eux.



Nous pensons aux incidences de notre travail sur les droits des Autochtones et tenons compte de leurs connaissances au moment de prendre des décisions.



Nous allons précocement à la rencontre des communautés autochtones susceptibles d'être touchées par des projets énergétiques pour mieux comprendre leurs préoccupations.



Nous facilitons la participation des peuples autochtones à nos audiences de manière à répondre le mieux possible à leurs besoins.



Nous cherchons à accroître la participation des surveillants autochtones de sorte que les projets puissent profiter, dès leur construction et pendant leur exploitation, des connaissances autochtones.



Profil des membres du comité consultatif autochtone

Le comité sera composé de cinq à sept membres, dont trois nommés directement par des organisations autochtones nationales représentatives, soit l'Assemblée des Premières Nations, le Ralliement national des Métis et l'Inuit Tapiriit Kanatami.

La Régie invite les parties intéressées de partout au pays à se manifester en vue de la création d'un comité qui rend compte de la diversité des communautés autochtones, des langues, de l'identité de genre, des régions, des compétences et de l'expertise au Canada. Plus précisément, la Régie sollicite des déclarations d'intérêt de la part de personnes qui remplissent les critères suivants :

- sont en mesure d'élargir l'horizon stratégique de la Régie en vue de la réalisation de progrès significatifs vers la réconciliation au Canada;
- croient en la possibilité d'un changement systémique positif grâce à la création de nouveaux liens et à leur raffermissement;
- ont une certaine expérience du secteur de l'énergie ou des ressources naturelles, notamment des consultations sur les grands projets d'exploitation des ressources, des politiques publiques connexes ou des comités consultatifs et de surveillance autochtones, mis sur pied pour favoriser la participation des peuples autochtones à la surveillance des projets de la canalisation 3 d'Enbridge ou d'agrandissement du réseau de Trans Mountain;
- font preuve d'un esprit de collaboration et de collégialité au moment de prendre des décisions en plus de valoriser la diversité d'opinion, le respect, l'intégrité et l'équité;
- peuvent, en tant que dignes représentants de leurs communautés, partager valeurs ou enseignements pour l'apprentissage de tous et l'intégration des perspectives autochtones dans nos stratégies, plans et actions.



Engagement et responsabilités

Le CCA fournira des conseils sur l'intégration des perspectives autochtones aux stratégies, plans et actions de la Régie. Il se réunira au moins quatre fois par année.

Les membres du comité seront rétribués à hauteur de 500 \$ par jour, à concurrence de 2 000 \$ par réunion, ce qui comprend le temps de préparation et de déplacement. Ils devraient par ailleurs consacrer au plus une journée par mois à des affaires en rapport avec la Régie, mais davantage pour le président du comité.

Les frais de déplacement sont remboursés conformément à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte.



Déclaration d'intérêt et processus de sélection

Si vous souhaitez contribuer à l'œuvre de réconciliation de la Régie, nous vous invitons à soumettre votre curriculum vitae accompagné d'une lettre exposant les raisons de votre intérêt, votre expérience et vos compétences professionnelles. **Le processus de déclaration d'intérêt prend fin le 31 mai 2020.** Veuillez faire parvenir tous les documents pertinents à Leaders International Recrutement Exécutif par courriel, directement à Brenda LaRose, avec Nicole Perry en copie conforme. Voici les coordonnées de Mesdames LaRose et Perry :

Brenda LaRose • Associée
Leaders International
201, av. Portage, 18e étage
Winnipeg (Manitoba)
Téléphone : 204-257-9929
brenda@leadersinternational.com

Nicole Perry • Conseillère
Leaders International
1, rue Rideau, bureau 700
Ottawa (Ontario)
Téléphone : 613-788-8254, poste 105
nicole@leadersinternational.com

Le comité de sélection de la Régie étudiera les demandes en juin 2020 dans le but de constituer le CCA en juillet 2020. Les nominations seront assujetties à des vérifications de sécurité du gouvernement fédéral.

Leaders International se spécialise dans le recrutement d'administrateurs, de dirigeants de la relève et de cadres supérieurs. Notre réseau mondial, **Penrhyn International**, est un chef de file du recrutement de cadres, et il compte plus de 47 bureaux dans au-delà de 25 pays répartis sur 5 continents.